

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 1^{er} décembre 2009, par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil.

Sont présents, monsieur le Maire,
ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers,

Martin Lévesque
Martine Lizotte,
Serge Archambault,
Jonathan Chalifoux,
Alexandre Saint-Jacques,
Yvon Plante,
Danielle Lajeunesse,

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont également présents, madame Élise Guertin, directrice générale et secrétaire-trésorière pour agir aussi comme secrétaire à la présente ainsi que monsieur Marc Béland, inspecteur municipal en voirie, travaux publics, en bâtiments et environnement.

1. Ouverture de la séance

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la Salle et il ouvre la séance à 20 :00 heures.

* * * * *

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2009-12-269

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour avec retrait des points 3.4.2, 6.3.1.1 et 7.1.11, tout en laissant ouvert son point n° 12 *Affaires nouvelles*, jusqu'à la levée de la présente:

1. Ouverture de la séance ordinaire et mensuelle

2. Adoption de l'ordre du jour

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Conseil municipal

3.1.1 Abroger et remplacer la résolution 2009-11-248 (délégation Réseau Biblio)

3.1.2 Nomination représentant de la Municipalité au Comité Transport adapté à la MRC Lajemmerais

3.1.3 Nomination et délégation au CA de l'Office municipal d'habitation de SAR (OMH)

3.1.4 Candidature du Maire CA de l'Association des plus beaux villages du Québec (APBVQ)

3.1.5 Appui candidature au CA de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

3.1.6 Adhésion 2010 à la FQM

3.1.7 Réception du Temps des Fêtes du Conseil municipal et son personnel

3.1.8 Autorisation de fermeture du Bureau municipal pour congés du Temps des Fêtes

3.1.9 Dépôt du formulaire des contributions électorales (Candidat D. Campeau)

3.1.10 Nomination d'un Élu(e) responsable des questions familiales et/ou des aînés

3.1.11 Séance du 25 novembre 2009 à la MRC de La Vallée-du-Richelieu (Maire)

3.2 Gestion financière, financement, immobilisation et affectation

3.2.1 Présentation et adoption des factures payées et à payer

3.2.2 Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence (dépôt)

3.2.3 Contrat d'entretien et soutien des applications PG Govern 2010

3.2.4 Autorisation transferts entre postes budgétaires et affectations au budget 2009

3.3 Gestion administrative

3.4 Greffé

3.4.1 Adoption procès-verbal (aux) : Séance ordinaire du 10 novembre 2009

3.4.2 Retiré de l'ODJ

3.4.3 Établissement du calendrier des séances ordinaires du Conseil pour 2010

3.5 Évaluation foncière

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009

- 3.6 **Gestion du personnel**
- 3.6.1 Mettre fin au contrat de travail de la ressource en loisirs
- 3.6.2 Réaménagement du poste en loisirs récréatifs, sportifs et communautaires
- 3.6.3 Appel de candidatures pour surveillants patinoire
- 3.6.4 Réembauche du préposé pour entretien patinoire – saison 2009-2010
- 3.7 **Autres gestions en administration générale**
- 3.7.1 **Gestion du Centre administratif**
- 3.7.1.1 Rapport du Comité et décision(s) en découlant
- 3.7.1.1.1 Serrures et clefs
- 3.7.1.1.2 Autorisation de dépense(s)
- 3.8 **Appui aux organismes de la Communauté et autres organismes à but non lucratif (OBNL)**
- 3.8.1 L'Essentiel Centre de Femmes de Beloeil
- 3.8.1.1 Appui pour encourager le port du ruban blanc le 6 décembre Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes
- 4. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4.1 **Service de protection contre l'incendie**
- 4.1.1 Rapport du Comité et décision(s) en découlant
- 4.1.1.1 Rapports du directeur du service (dépôt)
- 4.1.1.2 Autorisation de dépenses
- 4.1.1.3 Adhésion 2010 à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)
- 4.1.1.4 Vérification mécanique véhicules incendie janvier 2010
- 4.2 **Sécurité civile**
- 5. **TRANSPORT - VOIRIE MUNICIPALE et TRAVAUX PUBLICS**
- 5.1 Rapport du Comité et décision(s) en découlant
- 5.1.1 Rapport de l'inspecteur municipal en voirie et travaux publics (dépôt)
- 5.1.2 Autorisation de dépense(s)
- 5.1.3 Demande pour entente avec Ville de Contrecoeur pour déneigement rang Allard
- 5.1.4 Demande de participation financière 2009-2010 de la Fabrique pour déneigement-déglçage du stationnement et entretien du Parc pour l'été 2010
- 6. **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6.1 **Réseau de distribution de l'eau potable et 5raitement des eaux usées et réseau d'égout**
- 6.1.1 Réunion de l'AIBR du 10 novembre 2009
- 6.2 **Matières résiduelles**
- 6.2.1 **Déchets domestiques et matières secondaires – récupération et site dépôt matières secondaires**
- 6.2.1.1 Rapport du Comité et décision(s) en découlant
- 6.2.1.1.1 Horaire-programme des cueillettes (dépôt)
- 6.3 **Écoulement des eaux**
- 6.3.1 **Cours d'eau et réseau d'égout pluvial**
- 6.3.1.1 Retiré de l'ODJ
- 6.4 **Protection de l'environnement**
- 6.4.1 Rapport du Comité consultatif en Environnement (CCE) et décision(s) en découlant
- 6.4.1.1 Nomination d'un citoyen (ne) membre du CCE suite à l'appel de candidatures
- 6.5 **Vidange périodique des fosses septiques**
- 7. **RÈGLEMENT**
- 7.1 **Adoption des règlements d'urbanisme n^{os}**
- 7.1.1 2009-001 Plan d'Urbanisme révisé
- 7.1.2 2009-002 Zonage
- 7.1.3 2009-003 Lotissement
- 7.1.4 2009-004 Construction
- 7.1.5 2009-005 Permis et certificats
- 7.1.6 2009-006 Dérogations mineures
- 7.1.7 2009-007 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 7.1.8 2009-008 Plans d'aménagement d'ensemble (PAE)
- 7.1.9 2009-009 Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 7.1.10 2009-010 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 8. **AVIS DE MOTION**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009

- 9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 9.1 **Office municipal d'habitation (OMH), Centre de jour et Projet(s) spécial (aux)**
 - 9.1.1 Rapport du Comité et décision(s) en découlant
 - 9.1.1.1 Réunion du CA de l'OMH du 17 novembre 2009
- 10. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 10.1 **Aménagement, urbanisme, zonage, développement et revitalisation**
 - 10.1.1 Rapports du Comité et décision(s) en découlant
 - 10.1.1.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiments et environnement (dépôt)
 - 10.1.2 Comité consultatif en urbanisme (CCU)
 - 10.1.2.1 Nomination d'un citoyen (ne) membre du CCU suite à l'appel de candidatures
 - 10.1.3 Projet de constitution d'un Comité consultatif agricole (CCA)
 - 10.1.3.1 Dépôt du projet pour étude du Conseil
 - 10.1.3.2 Renouvellement à l'abonnement *La Terre de chez nous*
 - 10.2 **Promotion et développement (Tourisme et embellissement)**
 - 10.2.1 Rapport du Comité et décision(s) en découlant
 - 10.2.1.1 Cotisation 2010 à l'Association des plus beaux villages du Québec (APBVQ)
- 11. **LOISIRS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS et COMMUNAUTAIRES**
 - 11.1. **Centre communautaire, parcs et terrains de jeux**
 - 11.1.1 Rapport du Comité et décision (s) en découlant
 - 11.1.1.1 Mettre fin à l'entente intermunicipale pour ressource en loisir de juin 2007
 - 11.1.1.2 Autorisation de dépenses
- 12. **LOISIRS CULTURELS**
 - 12.1. **Bibliothèque et Maison de la Culture,**
 - 12.1.1 Rapport du Comité et décisions en découlant
 - 12.1.1.1 Subvention du FDR à la Maison de la Culture - autorisation signatures du protocole
 - 12.1.1.2 Autorisation de dépense(s)
- 13. **AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)**
- 14. **PÉRIODE DE QUESTION(S)**
- 15. **CORRESPONDANCE(S)**
- 16. **PROCHAINE(S) RENCONTRE(S)**
- 17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 CONSEIL MUNICIPAL

3.1.1 Abroger et remplacer la résolution 2009-11-248

RÉSOLUTION N° 2009-12-270

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu:

Que le Conseil abroge la résolution numéro 2009-11-248 à toutes fins que de droits pour la remplacer par la résolution suivante numéro 2009-12-271;

Que les adaptations nécessaires soient et sont faites dans tous documents relatifs à cette affaire.

Adoptée à l'unanimité

3.1.1 Nomination et délégation d'une Élu(e) au Réseau Biblio

RÉSOLUTION N° 2009-12-271

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu:

Que le Conseil municipal désigne et nomme la Conseillère, madame Martine Lizotte, représentante de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et la délègue au Réseau Biblio.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009

3.1.2 Nomination représentant de la Municipalité au Comité Transport adapté à la MRC Lajemmerais

RÉSOLUTION N° 2009-12-272

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu:

Que le Conseil municipal désigne et nomme le Conseiller, monsieur Serge Archambault, représentant de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et le délègue au Comité du Transport adapté de la MRC Lajemmerais.

Adoptée à l'unanimité

3.1.3 Nomination et délégation au CA de l'Office municipal d'habitation de SAR

RÉSOLUTION N° 2009-12-273

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu:

Que le Conseil municipal désigne et nomme la Conseillère, madame Danielle Lajeunesse, représentante de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et la délègue à l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH).

Adoptée à l'unanimité

3.1.4 Candidature du Maire CA de l'Association des plus beaux villages du Québec

RÉSOLUTION N° 2009-12-274

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu:

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu appui la candidature de son Maire, monsieur Martin Lévesque comme Membre du Conseil d'administration (CA) de l'Association des plus beaux villages du Québec (APBVQ).

Adoptée à l'unanimité

3.1.5 Appui candidature au CA de la Fédération québécoise des municipalités

RÉSOLUTION N° 2009-12-275

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu:

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu appui la candidature de monsieur Claude Pothier, Maire de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, comme Membre du Conseil d'administration (CA) de la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité

3.1.6 Adhésion 2010 à la Fédération québécoise des municipalités

RÉSOLUTION N° 2009-12-276

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu:

Que le Conseil municipal renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2010 au coût de 1 350,95 \$.

Adoptée à l'unanimité

3.1.7 Réception du Temps des Fêtes du Conseil municipal et son personnel

RÉSOLUTION N° 2009-12-277

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu:

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant suffisant pour un souper du Temps des Fêtes dans un restaurant de Saint-Antoine-sur-Richelieu. La Municipalité prend à sa charge les coûts du couvert des Membres élus et du personnel.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009

3.1.8 Autorisation de fermeture du Bureau municipal : congés du Temps des Fêtes

RÉSOLUTION N° 2009-12-278

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu:

Que le Conseil municipal autorise la fermeture du Bureau municipal du 24 décembre 2009 au 4 janvier 2010 inclusivement en raison des congés du Temps des Fêtes.

Adoptée à l'unanimité

3.1.9 Dépôt du formulaire des contributions électorales (Candidat D. Campeau)

Conformément à l'article 513.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le formulaire complété de divulgation des contributions électorales du Candidat à l'élection du 1^{er} novembre 2009, monsieur Denis Campeau est déposé.

* * * * *

3.1.10 Nomination d'un Élu(e) responsable des questions familiales et/ou des aînés

RÉSOLUTION N° 2009-12-279

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu:

Que le Conseil municipal désigne et nomme la Conseillère, madame Danielle Lajeunesse, Responsable des questions familiales et/ou des aînés (RQF) pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et la délègue sur un Comité de *Carrefour action municipale et Famille*, organisme à but non lucratif dont l'existence remonte à la fin des années 1980. (www.carrefourmunicipal.qc.ca)

Adoptée à l'unanimité

3.1.11 Séance du 25 novembre 2009 à la MRC de La Vallée-du-Richelieu

Monsieur Martin Lévesque fait rapport verbal suite à la séance ordinaire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu à laquelle il a siégé à titre de Maire, le 25 novembre dernier. Monsieur Lévesque a accepté de siéger sur différents comités de la MRC, tels et entre autres, les finances, la sécurité publique, les cours d'eau (Bureau des Délégués), le comité consultatif agricole, la Ruralité, le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et sur le Conseil du CLD.

3.2 GESTION FINANCIÈRE, FINANCEMENT, IMMOBILISATION ET AFFECTATION

3.2.1 Présentation et adoption des factures payées et à payer

RÉSOLUTION N° 2009-12-280

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu:

Que le Conseil approuve les comptes payés et à payer au 1^{er} décembre 2009 tels que présentés au montant total de 79 785,35 \$, à savoir :

Déboursés en date du 1 ^{er} décembre 2009	6 970,19 \$
Achat du mois	72 785,35 \$

Adoptée à l'unanimité

3.2.2 Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence

Le rapport au 1^{er} décembre 2009 au montant de 325,08 \$ de la directrice générale et secrétaire-trésorière est déposé; il en est de même de celui de l'inspecteur municipal en voirie et travaux publics au montant de 181,07 \$ à l'égard des dépenses autorisées taxes applicables incluses, par délégation de compétence.

* * * * *

3.2.3 Contrat d'entretien et soutien des applications PG Govern 2010

RÉSOLUTION N° 2009-12-281

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu:

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009

Que le Conseil municipale autorise le renouvellement du contrat d'entretien et soutien des applications PG Govern 2010 au montant de 6 730 \$, taxes applicables en sus.
Adoptée à l'unanimité

3.2.4 Autorisation transferts entre postes budgétaires et affectations au budget 2009

RÉSOLUTION N^o 2009-12-282

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu:

Que le Conseil municipal autorise les transferts et affectations budgétaires nécessaires concernant le budget 2009.
Adoptée à l'unanimité

3.3 GESTION ADMINISTRATIVE : Aucun sujet n'est à traiter.

* * * * *

3.4 GREFFE

3.4.1 Adoption procès-verbal (aux) : Séance ordinaire du 10 novembre 2009

RÉSOLUTION N^o 2009-12-283

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2009, a été distribuée aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouvent satisfaits avec la modification apportée au point 7.1 et à l'effet que c'est *le Conseiller, monsieur Alexandre Saint-Jacques qui fait rapport à l'effet qu'un procès-verbal du CCE sera déposé à une séance ultérieure*, le Conseiller monsieur Jonathan Chalifoux ayant la responsabilité du CCE au sein du Conseil du mandat précédant;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil adopte le procès-verbal du 10 novembre 2009 tel que modifié, avec dispense de lecture.
Adoptée à l'unanimité

3.4.2 Point retiré de l'ordre du jour.

3.4.3 Établissement du calendrier des séances ordinaires du Conseil pour 2010

RÉSOLUTION N^o 2009-12-284

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu:

Que le calendrier ci-après soit et il est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2010, lesquelles séances se tiendront les 1^{ers} mardis du mois et débiteront à 20h00 :

12 janvier	6 juillet
2 février	3 août
2 mars	7 septembre
6 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1^{er} juin	7 décembre

Adoptée à l'unanimité

3.5 ÉVALUATION FONCIÈRE : Aucun sujet n'est à traiter.

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009

3.6 GESTION DU PERSONNEL

3.6.1 Mettre fin au contrat de travail de la ressource en loisirs

RÉSOLUTION N° 2009-12-285

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu:

- Que** le Conseil met fin au contrat de travail de la directrice des loisirs, madame Martine St-Pierre, contrat intervenu le 16 mai 2007;
- Que** le Conseil autorise le Maire ou le Maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents en rapport avec cette affaire;
- Que** le Conseil autorise les dépenses au montant suffisant pour mettre fin audit contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité

3.6.2 Réaménagement du poste en loisirs récréatifs, sportifs et communautaires

RÉSOLUTION N° 2009-12-286

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu:

- Que** le Conseil municipal approuve le projet de réaménagement du poste en loisirs récréatifs, sportifs et communautaires de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et pour lequel un coordonnateur (trice) en loisirs sera embauché (e) en début d'année 2010. Ledit poste tel que réaménagé est proposé à madame Martine St-Pierre en premier lieu et dépendamment de sa réponse, la Municipalité ira ou non appel de candidatures dès janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité

3.6.3 Appel de candidatures pour surveillants patinoire

La Municipalité est à la recherche de surveillants pour la patinoire municipale et à cet effet un appel de candidatures est en préparation.

* * * * *

3.6.4 Réembauche du préposé pour entretien patinoire – saison 2009-2010

RÉSOLUTION N° 2009-12-287

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu:

- Que** le Conseil municipal embauche monsieur Michel Lavoie pour la fabrication et l'entretien de la patinoire pour la saison 2009-2010 aux conditions entendues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

3.7 AUTRES GESTIONS EN ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.7.1 Gestion du Centre administratif

3.7.1.1 Rapport du Comité

Le Conseiller responsable, monsieur Yvon Plante, fait rapport verbal et la (les) décision(s) suivante(s) en découle(nt)

3.7.1.1.1 Serrures et clefs

RÉSOLUTION N° 2009-12-288

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu:

- Que** le Conseil municipal autorise les dépenses estimées à 2 300 \$ taxes applicables en sus pour refaire à neuf les serrures et les clefs du Centre administratif et communautaire, toutes serrures et clefs qui le nécessitent et dont les dépenses sont réparties entre le Centre administratif et le Centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009

3.7.1.1.2 Autorisation de dépense(s) : Aucune autre dépense n'est à autoriser.

3.8 Appui aux organismes de la Communauté et aux autres organismes à but non lucratif (OBNL)

3.8.1 L'Essentiel Centre de Femmes de Beloeil

3.8.1.1 Appui pour encourager le port du ruban blanc le 6 décembre Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes

RÉSOLUTION N° 2009-12-289

Considérant que le Gouvernement fédéral a institué en 1991, la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes* pour souligner l'anniversaire du meurtre de 14 jeunes femmes en 1989 à l'École polytechnique de Montréal;

Considérant que le Gouvernement du Québec a mis en place une *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, laquelle est fondée sur 9 principes directeurs :

- La société doit refuser toute forme de violence et la dénoncer;
- La société doit promouvoir le respect des personnes et de leurs différences;
- L'élimination de la violence conjugale repose d'abord sur des rapports d'égalité entre les sexes;
- La violence conjugale est criminelle;
- La violence conjugale est un moyen choisi pour dominer une autre personne et affirmer son pouvoir sur elle;
- La sécurité et la protection des femmes victimes et des enfants ont priorité en matière d'intervention;
- Toute intervention auprès des victimes doit être basée sur le respect de leur autonomie et reposer sur leur capacité à reprendre le contrôle de leur vie;
- Toute intervention doit tenir compte des effets de la violence conjugale sur les enfants et viser à les atténuer;
- Les agresseurs sont responsables de leurs comportements violents; l'intervention doit viser à leur faire reconnaître leur responsabilité face à leur violence et à l'assumer.

Considérant que le port du ruban sert à dénoncer et dénonce la violence faite aux femmes et témoigne de l'appui et du support que l'on désire offrir à toutes les victimes de violence;

En conséquence, pour ces motifs, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu:

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu encourage sa Communauté et la population en général à porter le ruban blanc le 6 décembre pour souligner la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes*, aux fins de réfléchir entre autres, au phénomène de la violence à l'égard des femmes dans notre société et d'envisager des mesures concrètes afin d'éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

Adoptée à l'unanimité

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Service de protection contre l'incendie

4.1.1 Rapport du Comité

Le Conseiller responsable, monsieur Yvon Plante fait rapport verbal, notamment à l'égard de Pompier junior qui connaît un grand succès.

4.1.1.1 Rapports du directeur du service

Les rapports du directeur du service de protection contre l'incendie concernant le mois de novembre 2009 sont déposés.

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009

4.1.1.2 Autorisation de dépenses

RÉSOLUTION N° 2009-12-290

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil autorise des dépenses estimées au montant de 500 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

	Description	Montant
	4 paires de gants	500 \$

Adoptée à l'unanimité

4.1.1.3 Adhésion 2010 à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

RÉSOLUTION N° 2009-12-291

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu:

Que le Conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion 2010 à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) au montant de 185,00 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité

4.1.1.4 Vérification mécanique véhicules incendie janvier 2010

RÉSOLUTION N° 2009-12-292

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu:

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant suffisant sur le budget 2010 pour la vérification mécanique des véhicules incendie devant être effectuée au plus tard le 31 janvier 2010 suivant le préavis reçu le 26 novembre 2009 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Sécurité civile : aucun sujet n'est à traiter.

5. VOIRIE MUNICIPALE et TRAVAUX PUBLICS

5.1 Rapport du Comité

Le Conseiller responsable, monsieur Serge Archambault fait rapport verbal.

5.1.1.1 Rapport de l'inspecteur municipal en voirie et travaux publics

Le rapport préparé par l'inspecteur municipal en voirie et travaux publics, monsieur Marc Béland, concernant le mois de décembre et comportant les travaux exécutés en novembre et ceux à venir en décembre est déposé.

5.1.1.2 Autorisation de dépense(s) : aucun sujet n'est à traiter.

5.1.1.3 Demande d'entente avec Ville de Contrecoeur pour déneigement rang Allard

RÉSOLUTION N° 2009-12-293

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu:

Que le Conseil municipal autorise le paiement de 3 226,57 \$ pour l'enlèvement de la neige dans le rang Allard pour la saison 2008-2009 par la Ville de Contrecoeur;

Que le Conseil municipal demande au Conseil de la Ville de Contrecoeur de bien vouloir conclure une entente pour la saison 2009-2010 et les suivantes à l'égard du déneigement du rang Allard.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009

5.1.1.4 Demande de participation financière 2009-2010 de la Fabrique pour déneigement-déglaçage du stationnement et entretien du Parc pour l'été 2010

Le Conseiller responsable, monsieur Serge Archambault demande de reporter la décision et la décision est reportée à une séance de travail sur le budget 2010, le temps de prendre des informations, à savoir, qui sont les usagers payants et non payants dudit stationnement.

* * * * *

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Réseau distribution eau potable, traitement des eaux usées et réseau d'égout

6.1.1 Réunion de l'AIBR du 10 novembre 2009

Le Conseiller et substitut du Maire à l'AIBR, monsieur Jonathan Chalifoux fait rapport verbal sur la réunion de l'AIBR à laquelle il a siégé en remplacement du Maire le 10 novembre dernier.

* * * * *

6.2 Matières résiduelles

6.2.1 Déchets domestiques et matières secondaires – récupération et site dépôt matières secondaires

6.2.1.1 Rapport du Comité

Le Conseiller responsable, monsieur Jonathan Chalifoux fait rapport verbal et il en découle :

6.2.1.1.1 Horaire-programme des cueillettes

L'horaire-programme des cueillettes des matières résiduelles et secondaires est déterminé, le calendrier est déposé. Un calendrier sera distribué à toutes les portes de la Municipalité, des informations concernant les dispositions à prendre par les contribuables pour se départir de leurs appareils contenant des halocarbures seront également incluses audit calendrier

* * * * *

6.3 Écoulement des eaux

6.3.1 Cours d'eau et réseau d'égout pluvial

6.3.1.1 Point retiré de l'ordre du jour.

6.4 Protection de l'environnement

6.4.1 Rapport du Comité consultatif en Environnement (CCE)

Le Conseiller responsable, monsieur Alexandre Saint-Jacques fait rapport verbal et la (les) décision(s) suivante(s) en découle(nt) :

6.4.1.1 Nomination d'un citoyen (ne) membre du CCE suite à l'appel de candidatures

RÉSOLUTION N° 2009-12-294

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu:

Que le Conseil municipal nomme le citoyen, monsieur Jean-François Giroux, Membre du Comité consultatif en environnement (CCE) de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour un mandat d'une durée de 3 ans débutant en décembre 2009 pour se terminer en décembre 2012;

Que tel que les dispositions du règlement n° 2004-001 constituant le Comité consultatif en environnement (CCE) et ses amendements, le mandat d'un Membre du CCE peut être renouvelé 1 fois.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009

6.5 Vidange périodique des fosses septiques : aucun sujet n'est à traiter.

7. RÈGLEMENT(S)

7.1 Adoption des règlements d'urbanisme n^{os}

7.1.1 2009-001 Plan d'Urbanisme révisé

RÉSOLUTION N° 2009-12-295

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu est entré en vigueur le 2 février 2007;

Considérant que le délai de deux (2) ans pour se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) est échu, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a présenté en octobre dernier, une nouvelle demande de prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2009 au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, monsieur Laurent Lessard;

Considérant que dans ce cadre, la Municipalité désire procéder au remplacement de sa réglementation d'urbanisme et **que** la procédure choisie est l'adoption simultanée du plan et des règlements d'urbanisme qui remplaceront les règlements actuellement en vigueur;

Considérant que la procédure a été régulièrement suivie, telle et entre autres, la tenue de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2009-001 et ce, le 11 août 2009;

Considérant qu'une copie du règlement numéro 2009-001 a été remise aux membres du Conseil le 6 novembre 2009 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C-27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte le règlement numéro 2009-001 concernant le plan d'urbanisme révisé.

Adoptée à l'unanimité

7.1.2 2009-002 Zonage

RÉSOLUTION N° 2009-12-296

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu est entré en vigueur le 2 février 2007;

Considérant que le délai de deux (2) ans pour se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) est échu, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a présenté en octobre dernier, une nouvelle demande de prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2009 au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, monsieur Laurent Lessard;

Considérant que dans ce cadre, la Municipalité désire procéder au remplacement de sa réglementation d'urbanisme et **que** la procédure choisie est l'adoption simultanée du plan et des règlements d'urbanisme qui remplaceront les règlements actuellement en vigueur;

Considérant que la procédure a été régulièrement suivie, telle et entre autres, la tenue de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2009-002 et ce, le 11 août 2009;

Considérant qu'une copie du règlement numéro 2009-002 tel que modifié à la suite de ladite assemblée de consultation publique, a été remise aux membres du Conseil le 6 novembre 2009 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte le règlement numéro 2009-002 concernant le *Zonage* tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

7.1.3 2009-003 Lotissement

RÉSOLUTION N° 2009-12-297

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu est entré en vigueur le 2 février 2007;

Considérant que le délai de deux (2) ans pour se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) est échu, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a présenté en octobre dernier, une nouvelle demande de prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2009 au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, monsieur Laurent Lessard;

Considérant que dans ce cadre, la Municipalité désire procéder au remplacement de sa réglementation d'urbanisme et **que** la procédure choisie est l'adoption simultanée du plan et des règlements d'urbanisme qui remplaceront les règlements actuellement en vigueur;

Considérant que la procédure a été régulièrement suivie, telle et entre autres, la tenue de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2009-003 et ce, le 11 août 2009;

Considérant qu'une copie du règlement numéro 2009-003 a été remise aux membres du Conseil le 6 novembre 2009 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte le règlement numéro 2009-003 concernant le *lotissement*.

Adoptée à l'unanimité

7.1.4 2009-004 Construction

RÉSOLUTION N° 2009-12-298

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu est entré en vigueur le 2 février 2007;

Considérant que le délai de deux (2) ans pour se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) étant échu, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a présenté en octobre dernier, une nouvelle demande de prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2009 au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, monsieur Laurent Lessard;

Considérant que dans ce cadre, la Municipalité désire procéder au remplacement de sa réglementation d'urbanisme et **que** la procédure choisie est l'adoption simultanée du plan et des règlements d'urbanisme qui remplaceront les règlements actuellement en vigueur;

Considérant que la procédure a été régulièrement suivie, telle et entre autres, la tenue de l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlements d'urbanisme et ce, le 11 août 2009;

Considérant qu'une copie du règlement numéro 2009-004 a été remise aux membres du Conseil le 6 novembre 2009 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte le règlement numéro 2009-004 concernant la *Construction*.

Adoptée à l'unanimité

7.1.5 2009-005 Permis et certificats

RÉSOLUTION N° 2009-12-299

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu est entré en vigueur le 2 février 2007;

Considérant que le délai de deux (2) ans pour se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) étant échu, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a présenté en octobre dernier, une nouvelle demande de prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2009 au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, monsieur Laurent Lessard;

Considérant que dans ce cadre, la Municipalité désire procéder au remplacement de sa réglementation d'urbanisme et **que** la procédure choisie est l'adoption simultanée du plan et des règlements d'urbanisme qui remplaceront les règlements actuellement en vigueur;

Considérant que la procédure a été régulièrement suivie, telle et entre autres, la tenue de l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlements d'urbanisme et ce, le 11 août 2009;

Considérant qu'une copie du règlement numéro 2009-005 a été remise aux membres du Conseil le 6 novembre 2009 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte le règlement numéro 2009-005 concernant les *Permis et certificats*.

Adoptée à l'unanimité

7.1.6 2009-006 Dérogations mineures

RÉSOLUTION N° 2009-12-300

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu est entré en vigueur le 2 février 2007;

Considérant que le délai de deux (2) ans pour se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) étant échu, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a présenté en octobre dernier, une nouvelle demande de prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2009 au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, monsieur Laurent Lessard;

Considérant que dans ce cadre, la Municipalité désire procéder au remplacement de sa réglementation d'urbanisme et **que** la procédure choisie est l'adoption simultanée du plan et des règlements d'urbanisme qui remplaceront les règlements actuellement en vigueur;

Considérant que la procédure a été régulièrement suivie, telle et entre autres, la tenue de l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlements d'urbanisme et ce, le 11 août 2009;

Considérant qu'une copie du règlement numéro 2009-006 a été remise aux membres du Conseil le 6 novembre 2009 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009

En conséquence, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte le projet de règlement numéro 2009-006 concernant les *Dérogations mineures*.

Adoptée à l'unanimité

7.1.7 2009-007 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

RÉSOLUTION N° 2009-12-301

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu est entré en vigueur le 2 février 2007;

Considérant que le délai de deux (2) ans pour se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) étant échu, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a présenté en octobre dernier, une nouvelle demande de prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2009 au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, monsieur Laurent Lessard;

Considérant que dans ce cadre, la Municipalité désire procéder au remplacement de sa réglementation d'urbanisme et **que** la procédure choisie est l'adoption simultanée du plan et des règlements d'urbanisme qui remplaceront les règlements actuellement en vigueur;

Considérant que la procédure a été régulièrement suivie, telle et entre autres, la tenue de l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlements d'urbanisme et ce, le 11 août 2009;

Considérant qu'une copie du règlement numéro 2009-007 a été remise aux membres du Conseil le 6 novembre 2009 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte le règlement numéro 2009-007 concernant les *Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

Adoptée à l'unanimité

7.1.8 2009-008 Plans d'aménagement d'ensemble (PAE)

RÉSOLUTION N° 2009-12-302

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu est entré en vigueur le 2 février 2007;

Considérant que le délai de deux (2) ans pour se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) étant échu, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a présenté en octobre dernier, une nouvelle demande de prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2009 au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, monsieur Laurent Lessard;

Considérant que dans ce cadre, la Municipalité désire procéder au remplacement de sa réglementation d'urbanisme et **que** la procédure choisie est l'adoption simultanée du plan et des règlements d'urbanisme qui remplaceront les règlements actuellement en vigueur;

Considérant que la procédure a été régulièrement suivie, telle et entre autres, la tenue de l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlements d'urbanisme et ce, le 11 août 2009;

Considérant qu'une copie du règlement numéro 2009-008 a été remise aux membres du Conseil le 6 novembre 2009 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

Avis aux lecteurs :
**Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte le règlement numéro 2009-008 concernant les *Plans d'aménagement d'ensemble (PAE)*.

Adoptée à l'unanimité

7.1.9 2009-009 Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

RÉSOLUTION N° 2009-12-303

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu est entré en vigueur le 2 février 2007;

Considérant que le délai de deux (2) ans pour se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) étant échu, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a présenté en octobre dernier, une nouvelle demande de prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2009 au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, monsieur Laurent Lessard;

Considérant que dans ce cadre, la Municipalité désire procéder au remplacement de sa réglementation d'urbanisme et **que** la procédure choisie est l'adoption simultanée du plan et des règlements d'urbanisme qui remplaceront les règlements actuellement en vigueur;

Considérant que la procédure a été régulièrement suivie, telle et entre autres, la tenue de l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlements d'urbanisme et ce, le 11 août 2009;

Considérant qu'une copie du règlement numéro 2009-009 a été remise aux membres du Conseil le 6 novembre 2009 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte le règlement numéro 2009-009 concernant les *Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*.

Adoptée à l'unanimité

7.1.10 2009-010 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

RÉSOLUTION N° 2009-12-304

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu est entré en vigueur le 2 février 2007;

Considérant que le délai de deux (2) ans pour se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) étant échu, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a présenté en octobre dernier, une nouvelle demande de prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2009 au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, monsieur Laurent Lessard;

Considérant que dans ce cadre, la Municipalité désire procéder au remplacement de sa réglementation d'urbanisme et **que** la procédure choisie est l'adoption simultanée du plan et des règlements d'urbanisme qui remplaceront les règlements actuellement en vigueur;

Considérant que la procédure a été régulièrement suivie, telle et entre autres, la tenue de l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlements d'urbanisme et ce, le 11 août 2009;

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009

Considérant qu'une copie du règlement numéro 2009-010 a été remise aux membres du Conseil le 6 novembre 2009 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte le projet de règlement numéro 2009-010 concernant le *Comité consultatif d'urbanisme (CCU)*.

Adoptée à l'unanimité

7.1.11 Période de questions sur ces règlements d'urbanisme

La période de questions prévue avec monsieur Philippe Meunier, urbaniste de l'Équipe Stratego est reportée à une séance ultérieure étant donné que celui-ci n'est pas présent à titre de personne ressource relativement à la réglementation d'urbanisme adoptée lors de la présente.

8. AVIS DE MOTION N^{o(s)} : aucun.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9.1 Office municipal d'habitation (OMH), Centre de jour et Projet(s) spécial (aux)

9.1.1 Rapport du Comité

9.1.1.1 Réunion du CA de l'OMH du 17 novembre 2009

La Conseillère responsable, madame Danielle Lajeunesse fait rapport verbal à l'effet qu'elle n'a pas pu assister à la réunion du 17 novembre 2009 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine (OMH) étant donné un conflit d'horaire. Elle informe également le Conseil que nous n'avons pas encore reçu les prévisions budgétaires 2010 de l'OMH.

* * * * *

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement et revitalisation

10.1.1 Rapports du Comité

Le Conseiller responsable, monsieur Jonathan Chalifoux fait rapport verbal et informe que la prochaine réunion du Comité consultatif en urbanisme (CCU) réunira ses Membres le mardi 5 janvier 2010.

* * * * *

10.1.1.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiments et environnement

Le rapport de décembre 2009 de l'inspecteur en bâtiments et environnement est déposé.

10.1.2 Comité consultatif en urbanisme (CCU)

10.1.2.1 Nomination d'un citoyen (ne) membre du CCU suite à l'appel de candidatures

RÉSOLUTION N^o 2009-12-305

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu:

Que le Conseil municipal nomme le citoyen, monsieur Michel Rioux, Membre du Comité consultatif en urbanisme de la Municipalité pour un mandat de 3 ans débutant en décembre 2009 pour se terminer en décembre 2012;

Que tel que les dispositions du règlement n^o 2009-010 constituant le Comité consultatif en urbanisme (CCU), le mandat d'un Membre du CCU peut être renouvelé 1 fois.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009

10.1.3 Projet de constitution d'un Comité consultatif agricole (CCA)

10.1.3.1 Dépôt du projet pour étude du Conseil

Le projet du règlement de constitution d'un Comité consultatif agricole (CCA) de la Municipalité est déposé pour étude du Conseil pour les fins d'un avis de motion lors d'une séance ultérieure.

* * * * *

10.1.3.2 Renouvellement à l'abonnement *La Terre de chez nous*

RÉSOLUTION N° 2009-12-306

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu:

Que le Conseil municipal autorise le renouvellement de l'abonnement pour 12 numéros de la publication *La Terre de chez-nous* au montant de 60,95 \$ taxes applicables incluses.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Promotion et développement (Tourisme et embellissement)

10.2.1 Rapport du Comité

La Conseillère responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal et la (les) décision (s) suivante (s) en découle (nt) :

10.2.1.1 Cotisation 2010 à l'Association des plus beaux villages du Québec (APBVQ)

RÉSOLUTION N° 2009-12-307

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu:

Que le Conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion 2010 à l'Association des plus beaux villages du Québec (APVVQ) au montant de 500 \$.

Adoptée à l'unanimité

11. LOISIRS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS et COMMUNAUTAIRES

11.1. Centre communautaire, parcs et terrains de jeux

11.1.1 Rapport du Comité

La Conseillère responsable, madame Danielle Lajeunesse fait rapport verbal et la (les) décision (s) suivante (s) en découle (nt) :

11.1.1.1 Mettre fin à l'entente intermunicipale pour ressource en loisir de juin 2007

RÉSOLUTION N° 2009-12-308

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte et résolu:

Que le Conseil met fin à l'entente intermunicipale pour ressource en loisir, entente intervenue au mois de juin 2007 entre les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu ainsi que Saint-Denis-sur-Richelieu;

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu de bien vouloir lui transmettre copie de la résolution au même effet et que son Conseil adoptera lors de sa séance ordinaire du 9 décembre 2009 et que la même demande soit et est formulée auprès du Conseil de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu;

Que la présente résolution soit transmise aux municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu pour les fins de clore ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

11.1.1.2 Autorisation de dépenses : aucune dépense n'est à autoriser.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009

12. LOISIRS CULTURELS

12.1. Bibliothèque et Maison de la Culture

12.1.1 Rapport du Comité

La Conseillère responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal, entre autres que la Bibliothèque municipale sera fermée en raison des congés du Temps des Fêtes, du 21 décembre au 6 janvier inclusivement. D'autre part, les décisions suivantes découlent de son rapport :

12.1.1.1 Subvention du Fonds de développement régional (FDR) à la Maison de la Culture - autorisation signatures du protocole

RÉSOLUTION N^o 2009-12-309

Considérant la subvention accordée par la Conférence régionale des Élus de la Montérégie Est (CRÉE) à la Maison de la Culture de Saint-Antoine-sur-Richelieu (Eulalie-Durocher) dans son projet d'évaluation et de redéfinition de sa structure organisationnelle et de ses orientations;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu:

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise le Maire, Martin Lévesque ou le Maire suppléant, Yvon Plante et à titre de témoin, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin, à signer le protocole avec l'autorité compétente de la Conférence régionale des Élus (CRÉ) de la Montérégie Est concernant la subvention de 9 200 \$ accordée à la Maison de la Culture de Saint-Antoine-sur-Richelieu (Eulalie-Durocher) pour son dit projet présenté en juin 2009 dans le cadre du programme intitulé Fonds de développement régional (FDR).

Adoptée à l'unanimité

12.1.1.2 Autorisation de dépense(s)

RÉSOLUTION N^o 2009-12-310

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu:

Que le Conseil autorise les dépenses estimées à 1 655 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit:

	Description	Montant
Accueil		280 \$
Cachets d'artiste : EMSQ 825 \$ et Père Benoît Lacroix 150 \$		975 \$
Imprimerie		400 \$

Adoptée à l'unanimité

13. AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

15. PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21h15 et porte sur: fin de l'entente de la ressource en loisirs, ponceaux de chemins, cueillette des résidus verts, journée du port du ruban blanc, Fédération québécoise des municipalités, calendrier des collectes des matières résiduelles, résultats de l'étude des fosses septiques et réglementation d'urbanisme.

* * * * *

16. CORRESPONDANCE(S) (*reçue(s) le*)

6 octobre **Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie (DRSC) aux coordonnateurs des mesures d'urgence :** monsieur Yvan Leroux est le nouveau directeur régional de la DRSC. Notre conseillère actuelle est madame Caroline Huard.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009

- 27 octobre **Centre sportif du Cégep de Sorel -Tracy, madame Myriam Shea -Blais, coordonnatrice des Programmes Cégep/ Municipalités:** Résumé de l'entente pour le programme pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu. En l'an 2000, la quote-part financière a été établie à 300 \$ correspondant au plafond budgétaire maximum annuel, basé sur une estimation optimiste du taux de participation des résidents de la Municipalité. 3 factures annuelles sont produites par le biais de la liste des résidents participants aux activités. Depuis, avec l'augmentation de l'intérêt de nos résidents aux activités offertes, le montant a été réajusté à 500 \$ incluant des frais fixes de 350 \$ correspondant aux frais minimums s'il ne s'avère aucune participation des clientèles subventionnées, mais exclusivement des participations adultes.
- 13 novembre **Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) :** faisant suite aux résultats des élections municipales du 1^{er} novembre dernier, divers changements ont été apportés à la composition du conseil d'administration (CA) de la MMQ et ce, en vertu des statuts adoptés en 2003. Messieurs Michel Giroux (ex-Maire de Lac-Beauport et ex-préfet de la MRC La Jacques-Cartier) et Pierre Mireault (ex-Maire de Sainte-Julie) ont quitté leurs fonctions respectives. En remplacement, le CA a élu au poste de trésorier, monsieur Jacques Bolduc (vice président du CA depuis 2003) et au poste de trésorier, madame Linda Daoust (directrice générale et chef de l'exploitation à la MMQ) au poste de secrétaire. Selon les statuts de la MMQ, la présence de 5 personnes, dont obligatoirement 3 Élus municipaux qui sont les Maires Gérard Marinovich (Estman), Richard Lehoux (Saint-Elzéard), Richard Marcotte (Mascouche) et Michel Gilbert (Mont-Saint-Hilaire) est requise pour assurer l'atteinte du quorum lors des réunions du CA. En complément, madame Linda Daoust et messieurs Jacques Bolduc, Raymond Medza et Rémi Moreau permettent de respecter cette règle. La MMQ assure que les affaires en cours se poursuivront comme à l'habitude et les sièges vacants seront comblés au cours des prochains mois.
- 13 novembre **Cabinet de madame Christine St-Pierre, Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine :** la conseillère politique, madame Maryline Tremblay accuse réception au nom de la Ministre, du règlement municipal n° 2008-01 du Site du patrimoine – Noyau religieux, ce dernier n'ayant malheureusement pas été acheminé en 2008. La transmission des documents pour compléter la procédure de reconnaissance s'est effectuée le 29 octobre dernier.
- 18 novembre **La Maison Victor-Gadbois :** le directeur général, monsieur André Déry exprime sa gratitude à la Municipalité pour sa participation financière au 12^e souper-bénéfice et encan ce qui permet à la Maison de poursuivre sa mission humanitaire depuis bientôt 18 ans. Plus de 2890 malades ont été accueillis gratuitement par la Maison et depuis toutes ces années, leur principal objectif est toujours d'offrir à leurs patients des soins spécialisés de qualité. Ils mettent tout en œuvre pour créer une ambiance chaleureuse et familiale pour les malades en phase terminale de cancer.
- 19 novembre **Ministère des Transports, Direction de l'Est-de-la-Montérégie:** la directrice, madame Sylvie Laroche, rappelle la confirmation d'une subvention pour l'entretien du réseau routier local et qu'à cet effet, la Municipalité doit présenter pour l'année 2009 une déclaration de reddition de comptes en 2 étapes : une résolution du Conseil attestant que les compensations distribuées pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local et la vérification par un vérificateur externe nommé par le Conseil municipal. Les documents complétés doivent être transmis au plus tard le 30 avril 2010 pour une reddition de comptes visant la période finissant le 31 décembre 2009.
- 26 novembre **Monsieur Luc Malo, Député de Verchères – Les Patriotes :** accuse réception de la résolution du Conseil adoptée à la séance ordinaire d'octobre, résolution s'opposant à la fermeture de bureau de poste et livraison en milieu rural, particulièrement à celui de Saint-Antoine-sur-Richelieu. Monsieur Malo indique que le Bloc Québécois a pris connaissance, comme la Municipalité, des recommandations contenues dans le rapport remis au gouvernement fédéral par le Comité consultatif de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes et que d'emblée, il partage les inquiétudes du Conseil. Il nous assure que le Bloc se fera porteur des revendications des résidents des municipalités québécoises et s'opposera à toute tentative gouvernementale de réduire les services sans que les citoyens et leurs représentants ne soient dûment consultés.

* * * * *

17. PROCHAINE(S) RENCONTRE(S)

- Séance extraordinaire publique budget 2010 : mardi 15 décembre, 20h00
- Caucus à huit-clos: mercredi 6 janvier 2010, 19h00
- Séance ordinaire publique : mardi 12 janvier 2010, 20h00

* * * * *

Avis aux lecteurs :
*Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.*

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009

18. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

RÉSOLUTION N° 2009-12-311

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion de monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Martine Lizotte, la séance est levée à 21h30.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance.

Martin Lévesque,
Maire

Élise Guertin, Directrice générale
et secrétaire-trésorière